

Genève simplifie les procédures de soutien aux entreprises



Photo: KEYSTONE/SALVATORE DI NOLFI

Le Grand Conseil genevois a accepté vendredi en urgence de simplifier les procédures d'aide aux entreprises affectées par la crise sanitaire. Le plan de soutien est évalué à 250 millions de francs pour 2021, dont plus de 80 millions versés par Berne.

Le projet de loi du Conseil d'Etat constitue en un concept cantonal d'indemnisation qui se veut simple et rapide, en remplacement des aides disparates votées en 2020. 'Il vise à permettre aux entreprises de tenir bon et d'être là quand la crise sera derrière nous', a plaidé la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, en charge ad interim du Département du développement économique.

PUBLICITÉ

Le texte prévoit trois catégories d'aides: pour les entreprises obligées de fermer plus de 40 jours, pour celles qui ont vu leur chiffre d'affaires reculer de plus de 40% et, nouveauté, pour celles dont le chiffre d'affaires s'est contracté entre 25% et 40% et qui ne sont pas couvertes par les aides fédérales. Un plafond est fixé à 750'000 francs par bénéficiaire. Les aides ne sont pas cumulables.

Berne prendra en charge au moins 80 millions de francs. Même si l'enveloppe fédérale allouée aux cas de rigueur a doublé à cinq milliards, plusieurs députés, dont le PDC Jean-Marc Guinchard, ont dénoncé la pingrerie de la Confédération.

Protéger les employés

En vain, le PS a tenté de faire passer des amendements conditionnant le versement des aides à la préservation des emplois. 'Le PS en a assez de servir la soupe aux milieux économiques et de ne pas voir ses propositions acceptées', a critiqué Romain de Sainte Marie, appelant la droite à faire davantage de compromis. Certains socialistes se sont abstenus lors du vote final.

De son côté, Ensemble à Gauche a refusé le projet de loi en raison du refus de protéger les employés. 'Il faut faire barrage à certaines pratiques. Des employeurs profitent de la crise pour commettre des abus', a dénoncé Jocelyne Haller. A droite, plusieurs députés, dont le PLR **Vincent Subilia**, ont rétorqué qu'il n'y a pas d'emplois sans entreprises.

Soutien à Genève Tourisme

Ce débat s'est poursuivi lorsque le Grand Conseil a accepté de prolonger le mécanisme d'aide de 50 francs par mètre carré de surface utile aux restaurants et cafés pour la période de fermeture décrétée par la Confédération du 24 au 31 décembre. L'indemnisation est

évaluée à 2,9 millions de francs pour ces huit jours, un montant déjà compris dans la loi votée en novembre, a assuré Mme Fontanet.

Une majorité des députés a encore voté deux projets de loi liés à la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Le secteur a, lui aussi, été affecté par la crise sanitaire et se retrouve dans une situation dramatique, selon la conseillère d'État. Le versement de la taxe de promotion du tourisme est suspendu en 2021 et réduit de moitié en 2022 pour les établissements d'hébergement, les hôtels et pour certains secteurs.

En contrepartie, la fondation reçoit 4,4 millions d'indemnités en 2021 et 2,2 millions en 2022, afin de lui permettre d'assurer ses missions. Ensemble à Gauche a refusé ces indemnités au motif que la fondation a licencié un tiers de ses employés.

/ATS